



## AVIS DE PUBLICITE SUITE A MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE

**La Ville de Rouen a reçu une candidature spontanée d'une société qui a manifesté son intérêt pour installer un manège enfantin du 04 février 2023 au 05 mars 2023, à l'angle de la rue Socrate et de la rue Saint Lô, en face de l'Espace du Palais à Rouen.**

Le présent avis de publicité a pour objet de s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente conformément aux dispositions de l'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Objet : Installation et exploitation sur le domaine public d'un manège enfantin de 8 m de diamètre + caisse de contrôle et d'encaissement (3m<sup>2</sup>)

Lieu : angle rue Socrate / rue Saint Lô en face de l'Espace du Palais

Emprise totale : 54 m<sup>2</sup>

Date : 04 février 2023 au 05 mars 2023

Redevance d'occupation du domaine public : 0,51 € / m<sup>2</sup> / jour avec un minimum de perception de 9,77€ par jour

Tout autre candidat intéressé devra adresser un dossier présentant la nature de l'activité exercée, la description des installations, les horaires d'ouverture, les services et tarifs proposés.

Ce dossier de présentation devra obligatoirement être accompagné des pièces suivantes:

- Nom, prénom, adresse et numéro de téléphone du pétitionnaire
- Justification du statut de commerçant ambulant – KBIS
- Copie de la carte d'identité du demandeur
- Copie du contrat d'assurance
- Expérience du pétitionnaire
- Présentation du concept proposé comprenant notamment le détail des produits proposés et les caractéristiques du manège enfantin
- 2 à 3 photos couleur des structures utilisées pour proposer l'offre de restauration et de manège + dimension
- Liste des moyens matériels utilisés pour préparer et stocker les produits proposés à la vente
- Moyens humains
- L'attestation de vérification des extincteurs en cours de validité durant la période de l'installation

### Critères de jugement des propositions :

- Expérience du candidat (40%)
- Qualités esthétiques des installations (30%)

- Diversité et qualité des produits proposés (30%)

La présente publicité préalable est faite sur le site Internet de la Ville de Rouen ([www.rouen.fr](http://www.rouen.fr)) et restera en ligne jusqu'au 31 janvier 2023.

Les dossiers de candidatures devront être adressés au plus tard le 03 février 2023 à 12h sous pli à l'adresse mentionnée ci-dessus :

## **Ville de Rouen**

### **Direction de l'Economie Locale et de l'Événementiel**

#### **Service Foire et Marchés**

**2 place du Général de Gaulle**

**CS 31402**

**76037 ROUEN CEDEX**

- Ou Sous format électronique à l'adresse mail suivante : [lesmarchesderouen@rouen.fr](mailto:lesmarchesderouen@rouen.fr)

Toute offre reçue hors délai ou incomplète ou portant sur une activité autre que celle définie ci-dessus sera rejetée.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la Ville de Rouen pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

## **Photo de l'emplacement**

